

République Islamique de Mauritanie
Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines

**Office Mauritanien de Recherches Géologiques.
(OMRG)**



PROCÈS VERBAL

CIMAC/OMRG

N° 06

Session du 11 / Mai / 2020

PROCES –VERBAL D’ATTRIBUTION DE CONTRAT

Suite à la demande d’initiation de procédures pour la **Sélection d’un bureau pour la maintenance des outils et équipements d’un laboratoire d’analyses minérales de l’OMRG pour l’année 2020**, adressée à la commission interne de marchés publics de l’Office Mauritanien de Recherches Géologiques, par la Direction Générale,(Lettre N° 002/2020, en date du 27/04/2020, la commission s’est réunie le 11 mai 2020 à 14 H 30 mn, dans les locaux dudit Office sous la présidence de Monsieur Emanetoullah LIMAM.

Étaient présents, outre le président :

Membres :

- ✓ Mr NASSER DINE O/ MED YESLEM
- ✓ Mr SOULEYMANE O/ MED O/ M'BARECK
- ✓ Mr DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI
- ✓ Mr MOHAMED EL HOUSSEIN

Observateur

- ✓ Mr Ousmane MOCTAR FALL SAID.

Secrétaire

- ✓ Mme KANDJI MODY TRAORE.

Absent :

✓

Le président, après vérification du quorum (5 sur 5), a ouvert la séance par des mots de bienvenue aux membres de la CIMAC/OMRG et les a remercié d’avoir répondu à la convocation.

L’ordre du jour a été adopté comme suit :

- **Évaluation des offres du marché relatif à la sélection d’un bureau pour la maintenance des outils et équipements d’un laboratoire d’analyses minérales de l’OMRG pour l’année 2020 et attribution provisoire du contrat.**

Décisions :

Sur la base de la fiche de séance d’ouverture des plis et la fiche récapitulative de l’évaluation des offres, la Commission décide d’attribuer provisoirement le contrat relatif à **la sélection d’un bureau pour la maintenance des outils et équipements d’un laboratoire d’analyses minérales de l’OMRG pour l’année 2020**, à **Monsieur Sidi Mohamed**

Salem Vall, Directeur Général de la société « **SOMEDIB** » pour la réalisation et la mise en place, de la **maintenance des outils et équipements d'un laboratoire d'analyses minérales de l'OMRG pour l'année 2020** dont l'offre a été jugée conforme aux exigences du dossier de concurrence et moins disante par rapport aux autres concurrents, pour un montant de **Neuf Cent Mille Ouguiyas (900 000 MRU) TTC**.

- Ce PV est un avis d'attribution provisoire et sera affiché et publié sur le site de l'ARMP et celui de l'OMRG.
- Un délai de recours de deux jours ouvrables est observé par la Commission. Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire susmentionnée devient définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15 heures 30 mn.

Secrétaire

KANDJI MODY TRAORE

Président

Emanetoullah LIMAM

Ont signé :

Membres :

NASSER DINE O/ MED YESLEM

SOULEYMANE O/ MED O/ M'BARECK

DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI

MOHAMED EL HOUSSEIN

Observateur:

Ousmane MOCTAR FALL SAID

Nouakchott le 11/05/2020